

Le projet de loi cubain repose sur des réformes agraires



La Havane, 4 mars (RHC) L'avant-projet de loi sur la propriété, la possession et l'utilisation de la terre à Cuba a des principes cardinaux dans les réformes agraires, a déclaré aujourd'hui la directrice juridique du Ministère de l'Agriculture, Mayra Cruz Legón.

Les postulats des lois de réforme agraire sont les prémisses de la proposition, car ils sont toujours valables dans le pays, a expliqué Cruz Legón lors de la présentation dans cette capitale de la consultation spécialisée de l'avant-projet de loi, qui a débuté la veille.

Il s'agit de l'interdiction des grandes propriétés, de la location et du métayage des terres, qui est également un précepte de la Constitution cubaine », a déclaré la maîtresse en droit agraire dans la salle de conférences du Centre de presse international.

Elle a également ajouté « la nécessité d'utiliser au maximum cette ressource, le développement de la coopération agraire, l'élimination de la dépendance à la monoculture » et la protection du patrimoine contre les transferts « en faveur des étrangers ».

En octobre 1963, la deuxième loi de réforme agraire a été signée à Cuba, en tant que mesure visant à compléter la première (1959), qui n'a pas complètement éliminé les grands propriétaires terriens de l'agriculture, dans le cadre de la révolution cubaine.

D'autre part, le directeur a souligné que le document compile le contenu de « plus de 40 normes » et établit de nouvelles règles sur le transfert de propriété, avec la possibilité d'un testament.

L'établissement de règles pour la résolution juridique des conflits et la mise à jour du processus de cession des terres en friche sont d'autres transformations, a-t-elle ajouté.

Elle a également fait remarquer que la durée du contrat d'usufruit a été prolongée (jusqu'à 50 ans), ce qui donne au bénéficiaire une sécurité juridique lui permettant d'utiliser au mieux l'investissement.

La fonctionnaire a souligné que, si le projet de loi est approuvé, une personne physique étrangère ayant une résidence permanente à Cuba peut recevoir des terres « uniquement en usufruit ».

Nous connaissons des cas d'étrangers résidant ici qui souhaitent avoir des terres en usufruit et qui ont dû en faire la demande par l'intermédiaire de leur famille, car c'est ce que prévoit la législation actuelle, a-t-elle ajouté.

Sous les auspices du ministère de l'Agriculture, la consultation spécialisée se termine en mai, après les travaux d'un groupe de travail temporaire qui a commencé à rédiger la proposition en 2017.

Son objectif est, selon la spécialiste, d'adapter les questions liées à la réglementation, à la gestion et à l'administration de cette ressource essentielle pour notre pays. Le but est de contribuer à la souveraineté alimentaire et à la revalorisation des zones rurales, a-t-elle précisé.

Il a également précisé qu'il a des antécédents dans l'Agenda 2030 pour le développement et la déclaration des Nations unies sur les droits des paysans, entre autres instruments internationaux.

« Aussi tous les processus de réforme agraire appliqués dans les nations latino-américaines, la législation adoptée au Vietnam et en Chine, ainsi que le fait d'avoir le soutien de la Faculté de droit de l'Université de La Havane », a-t-il dit.

En décembre de cette année, le projet de loi sera présenté pour débat et approbation à l'Assemblée nationale du pouvoir populaire (Parlement). (Source : Prensa Latina).

<https://www.radiohc.cu/fr/noticias/nacionales/377986-le-projet-de-loi-cubain-repose-sur-des-reformes-agraires>



Radio Habana Cuba